



Saint-Pierre, le 08 janvier 2019

STEPHANE ARTANO

---

Saint-Pierre  
Et  
Miquelon

---

*VICE PRESIDENT DE LA  
DELEGATION SENATORIALE  
AUX OUTRE-MER*

---

*MEMBRE DE LA  
COMMISSION DES AFFAIRES  
SOCIALES*

*CONSEILLER TERRITORIAL*

Objet : projet de câble électrique entre Saint-Pierre et Miquelon-Langlade

Madame le Ministre,

Le 24 avril 2018, le Conseil Territorial de Saint-Pierre et Miquelon a adopté sa programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) qui tend à préciser les objectifs de la politique énergétique de l'archipel, identifier les enjeux et les risques dans ce domaine et orienter les travaux des acteurs publics jusqu'en 2023. Les acteurs locaux souhaitent s'inscrire dans une logique de transition écologique réaliste et ambitieuse tenant compte de nos réalités locales.

Le Conseil Territorial, au travers d'Archipel Développement, s'est inscrit dans l'objectif de réduction des gaz à effet de serre en réalisant, en partenariat avec EDF Energie Insulaire, un réseau de chaleur valorisant l'énergie générée par les moteurs de la nouvelle centrale EDF.

D'autres réflexions sont actuellement menées par des acteurs impliqués dans le développement durable pour la mise en place de solutions innovantes adaptées au territoire.

Pour autant, le représentant de l'Etat sur l'Archipel, de sa propre initiative ou mandaté par le gouvernement, affiche depuis plusieurs mois une volonté que je qualifie d'obstination, pour le raccordement via un câble électrique sous-marin de l'île de Miquelon-Langlade depuis la centrale électrique de Saint-Pierre. La pose du câble sous-marin se ferait via Langlade afin de l'enfourer ensuite jusqu'au village de Miquelon.

Cette lubie préfectorale, hormis son coût financier exorbitant (le raccordement de l'île d'Ouessant a coûté à lui seul 35 millions d'euros) dont on ne connaît surtout pas le mode de financement, signera la fermeture de l'usine électrique de Miquelon-Langlade et la suppression de 16 emplois sur la commune. Comment l'Etat pourrait-il cautionner cela ?

Un certain nombre d'élus de l'archipel sont formellement opposés à cette solution technocratique que semble vouloir imposer le préfet, comme sur d'autres dossiers malheureusement.

Il est temps que ces élucubrations préfectorales, qui mobilisent de manière chronophage les acteurs cessent et que ceux-ci continuent à œuvrer en toute sérénité pour offrir au territoire les meilleures solutions techniques dans le respect des équilibres actuels.

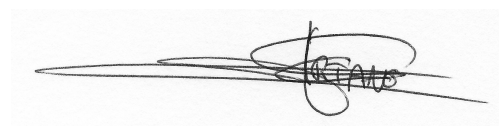
Madame le Ministre, je vous demande donc de rappeler à l'ordre votre représentant qui risque d'ouvrir une fronde publique contre l'Etat en raison de son attitude à l'égard du territoire. Ce mercredi 09 janvier, le Préfet organise un déjeuner de travail pour avancer dans son funeste projet.

Ce projet de câble électrique visant à supprimer la centrale de Miquelon-Langlade doit être abandonné !

Nous sommes passés depuis bien longtemps de la colonie à des collectivités territoriales qui s'assument pleinement dans le respect du principe de la libre administration. Le préfet ne peut pas tenter d'imposer impunément ses vues aux élus du territoire en ignorant leurs choix.

Confiant dans votre sens des réalités locales, veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Stéphane ARTANO

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Artano', with a long horizontal line extending to the left.

Madame Annick GIRARDIN  
Ministre des Outre-mer  
27 rue Oudinot  
75358 Paris 07 SP